N° 290. Lundi 5 et Mardi 6 Décembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Assendelftstraat.*

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

Les Bureaux du *Journal de La Haye* sont transférés rue dite *Assendelftstraat*.

La Haye, 5 Décembre.

LE ROI.

Au milieu des bouleversemens politiques et des brusques revirements qui ont agité l'époque actuelle, la Néerlande a toujours été un pays paisible, jouissant, non d'un calme plat, image d'une immobilité stationnaire, mais d'une activité bien ordonnée et sans secousse, qui dans son ensemble n'est pas sans grandeur; car il y a même un caractère de dignité, de majesté dans toute population dont la vie politique se déploie avec régularité. Pour chacun en particulier, c'est là une situation modestement heureuse, où il y a équilibre entre les jouissances et les désirs; c'est le mouvement continu de l'homme qui voit un but utile devant lui et qui y chemine, sans que le sol tremble sous ses pas, sans que la tempête gronde au-dessus de sa tête.

Ce caractère de quiétude intellectuelle, de calme politique, qu'on remarque chez nous, le conserverons-nous au milieu de ce débordement de tant de théories nouvelles? oui sans doute, car notre population offre les deux meilleures garanties d'ordre, l'obéissance et la foi, ces deux principes immuables du gouvernement des sociétés humaines. Un peuple qui obéit et qui croit est à l'antipode des révolutions. Les formules de ces deux principes peuvent varier suivant les temps et les lieux, mais vainement on tenterait de les remplacer pour fonder un nouvel ordre social. Toute politique qui prétendrait faire abstraction de ces deux principes serait fausse, et quand même elle nous présenterait ses innovations sous les séduisantes couleurs du progrès, nous les repousserions énergiquement, puisqu'elles consisteraient à supprimer la foi, ou à retourner l'obéissance sans dessus dessous, en faisant du gouvernant l'inférieur du gouverné.

Quand nous affirmons qu'aucune commotion politique, aucune théorie nouvelle, ne peuvent effacer de nos convictions ces deux principes, l'obéissance et la foi, restés jusqu'ici le vrai type de notre société monarchique, c'est que, dans notre population et dans l'état actuel des choses, il n'y a aucun motif latent de désordre; il n'y a que des raisons de stabilité, que des garanties de sécurité, de progrès et de prospérité. Le Roi, dans tous ses actes, se montre paternel. Il est affectueux pour son peuple et affectionné à tous ses sujets. Il connait ses devoirs comme ses droits. Il a le sentiment de la direction nouvelle de la civilisation, et il travaille avec persévérance à son développement. Il sait les maux du pays, ses souffrances, il aspire à les réparer, à les adoucir; sage et prudent, il redoute en tout la précipitation, prend le temps comme il vient et le monde comme il est, sauf à utiliser le temps et à agir peu-à-peu sur le monde. Cette marche graduellement progressive, dont le but est certain, est au rebours des idées de l'école moderne, qui confond la force avec la grandeur, la violence sur une grande échelle avec la majesté; mais c'est ce qui assure une vie facile et douce aux populations, ce qui affermit les trônes, et rend les dynasties impérissables. Qu'importe de sacrifier un peu de temps, lorsque autrement il faudrait compromettre le calme et la sécurité de ses sujets? Heureux le prince de qui les populations sont persuadées, à bon droit, que leurs maux sont ses souffrances, et leur prospérité sa félicité personnelle! et quelle plus douce récompense pour un roi que celle qu'il trouve dans la reconnaissance filiale de son peuple!

Aussi chez nous l'amour du Roi se confond-il avec l'amour de la Patrie. C'est ainsi que nous entendons le patriotisme, c'est ainsi que nous le définissons. Nous considérons le Roi comme personnifiant en lui la Patrie, comme étant le symbole animé des droits et des devoirs de chacun. Voilà ce que nous aimons, ce que nous honorons dans le Roi, ce qui nous rend empressés à chercher en lui les moindres germes de vertu pour les développer, pour les recommander à l'affection et à la reconnaissance des populations, et voilà comme, dans notre société sincèrement monarchique, nous sanctionnons le sens donné au mot *patriotisme*.

C'est demain, 6 décembre, l'anniversaire de la naissance de Guillaume II; cet heureux événement sera pour toute la Néerlande un jour de bonheur, d'allégresse et de joie. De tous les cœurs s'échapperont à la fois et des prières et des actions de grâces, pour invoquer les bénédictions du Ciel sur le Chef auguste de l'Etat, pour remercier la Providence d'avoir conservé le Roi à l'amour de son peuple; d'abondantes aumônes seront distribuées aux pauvres, car il n'y a pas de fête dans la Néerlande, si les pauvres ne sont pas un instant consolés; partout, nos édifices, nos maisons seront pavoisés de drapeaux aux couleurs nationales; la foule, parée de ses plus beaux habits de fête, circulera tout le jour dans nos rues, sur nos places publiques; un sentiment de joie et de bonheur se lira sur toutes les figures; ce sera pour tous une fête nationale, une fête de famille; le soir, toutes nos villes, depuis la maison du riche jusqu'à l'humble demeure de l'artisan, seront illuminées en l'honneur du Prince; et ce jour de fête, religieusement commencé, se terminera au milieu de l'allégresse publique. Nous le disons avec joie, avec bonheur, c'est du *patriotisme*, car qui aime son pays, aime son Roi, et qu'un Prince est heureux, quand il peut ainsi compter sur la reconnaissance filiale de son peuple, qu'un Roi est fort, quand l'amour du souverain se confond ainsi avec l'amour de la Patrie!

Hier au matin, S. M. était de retour en cette résidence de son voyage à Tilbourg.

On lit dans une lettre de Tilbourg, du 2 de ce mois :

« S. M., accompagnée du général Dumonceau, a visité la nouvelle caserne et inspecté le détachement du 4e régiment de dragons légers, en garnison à Tilbourg. Le Roi a paru très-satisfait de la construction et de la distribution de la caserne, ainsi que de la bonne tenue des troupes qui y sont actuellement logées. Le même jour, S. M. a donné un diner de dix à douze couverts, auquel ont eu l'honneur d'être invités, entr'autres, trois officiers, les généraux Dumonceau et Van Wyck, et le major de la garde communale de Tilbourg.

» Le 2, à 10 heures du matin, S. M. s'est rendue à Bois-le-Duc pour y inspecter les fortifications et l'après-midi, elle était de retour à Tilbourg. »

On apprend que S. M. le comte de Nassau quittera, le 10 de ce mois Berlin, et qu'il est attendu pour le 15, en cette résidence.

La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 1 décembre, annonce l'arrivée à Berlin, de S. A. R. le Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar, venant de Weimar.

M. le baron Rengers, chambellan de S. M. le comte de Nassau, vient d'arriver de Berlin en cette résidence.

Les Etats-Provinciaux de la Gueldre ont été convoqués extraordinairement, pour le 8 de ce mois, afin de délibérer sur l'affaire du droit de vote et d'élection et de proposer une liste de candidats pour une vacance dans la Cour provinciale de justice.

On lit dans le *Staats-Courant :*

« Il y a quelques jours, le *Handelsblad* et après lui, plusieurs journaux ont publié une lettre d'Arnhem concernant des désordres graves qui auraient eu lieu, à Zutphen, un soir de la semaine dernière; suivant leur version, quelques employés des contributions et des agens de police auraient été gravement maltraités, et plusieurs des perturbateurs auraient été grièvement blessés par les troupes appelées pour rétablir l'ordre. Le gouvernement a fait prendre des informations exactes à cet égard et elles ont prouvé : qu'il est vrai que, pendant la soirée du 21 novembre dernier, il y a eu à Zutphen chez un boucher, à l'occasion de la saisie de deux têtes de bétail, quelques scènes de désordre toujours déplorables; que cependant les commis n'ont pas été troublés dans l'exercice de leurs fonctions au point qu'on ait dû recourir à la force armée pour les tirer des mains des récalcitrans; qu'il a suffi de la présence d'un petit détachement de pontonniers, dans la soirée du 21 novembre, pour dissiper l'attroupement; que les dragons en garnison à Zutphen n'ont pas quitté leur caserne, pendant cette soirée, mais que, le lendemain au matin, à l'occasion de la vente publique du bétail saisi, quelques dragons ont été seulement envoyé sur les lieux pour *prévenir* le retour d'une nouvelle scène de désordre et que les troupes n'ont pas fait usage de leurs armes; que les *atroces mauvais traitemens* infligés aux commis se sont bornés à des injures, à les pousser et à leur jeter des immondices et des pierres et que ces commis n'ont point été blessés; qu'un seul de ces commis a été atteint d'un coup de pierre à la tête; et qu'ainsi l'avis envoyé d'Arnhem au *Handelsblad* a été inexact et exagéré.

La justice a déjà commencé une enquête sur ces faits. »

Nous lisons avec une vive satisfaction dans une lettre datée de Vienne, le 26 novembre :

« La santé du prince Metternich s'affermit journellement, » et l'on a l'espoir fondé, que S.A. pourra reprendre dans huit à » dix jours, ses réceptions habituelles. »

Nouvelles de la Chine.

Alexandrie, le 12 novembre.

L'empereur de la Chine a accepté le traité du 29 août, et s'est engagé à le ratifier, aussitôt après l'avis de la ratification par S. M. Britannique. Il se propose d'envoyer un ambassadeur à Londres. Un *steamer* est venu directement de Nankin à Suèz pour apporter cette nouvelle. Il avait à bord M. Malcolm, secrétaire de légation anglais. La flotte anglaise hivernera à Chusan, où de vastes travaux sont entrepris pour assainir l'île.

Malte, le 25 novembre.

L'empereur de la Chine a donné son adhésion au traité, mais il a refusé de signer avant S. M. Britannique. Le motif de ce refus est basé sur les exigences de l'étiquette observée en Chine. Toutefois, la moitié du 1er versement stipulé par le traité a été effectuée et confiée à la frégate la *Blonde*, qui est partie sur-le-champ pour l'Angleterre.

Les forces britanniques de terre et de mer étaient toujours à Nankin.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

La Dette.

Morel le lapidaire avait souvent assisté à des scènes aussi tristes que celle que nous venons de raconter; pourtant il s'écria, dans un accès de désespoir, en jetant son fouet sur son établi :

— Oh! quelle vie! quelle vie!!

— Est-ce ma faute, à moi, si ma mère est idiote? — dit Madeleine en pleurant.

— Est-ce la mienne? — dit Morel. — Qu'est-ce que je demande? De me tuer de travail pour vous tous... Jour et nuit je suis à l'ouvrage... je ne me plains pas... tant que j'en aurai la force, j'irai; mais je ne peux pas non plus faire mon état et être en même temps gardien de fou, de malade et d'enfans!... Non, le Ciel n'est pas juste, à la fin! non, il n'est pas juste!... C'est trop de misère pour un seul homme! — dit le lapidaire avec un accent déchirant.

Et, accablé, il retomba sur son escabeau, la tête cachée dans ses mains.

— Puisqu'on n'a pas voulu prendre ma mère à l'hospice, parce qu'elle n'était pas assez folle, qu'est-ce que tu veux que j'y fasse, moi... là?... — dit Madeleine de sa voix traînante, indolente et plaintive. — Quand tu te tourmenteras de ce que tu ne peux pas empêcher, à quoi ça t'avancera-t-il?

— A rien, — dit l'artisan, et il essuya ses yeux qu'une larme avait mouillés, — à rien... tu as raison. Mais quand tout vous accable, on n'est quelquefois pas maître de soi...

— Oh! mon Dieu, mon Dieu, que j'ai soif! je frissonne et la fièvre me brûle... — dit Madeleine.

— Attends, je vais te donner à boire.

Morel alla prendre la cruche sous le toit. Après avoir difficilement brisé la glace qui recouvrait l'eau, il remplit une tasse de ce liquide gelé et s'approcha du grabat de sa femme qui étendait vers lui ses mains impatientes.

Mais, après un moment de réflexion, il lui dit;

— Non, ça serait par trop froid... dans un accès de fièvre... ça te ferait du mal...

— Ça me fera du mal? tant mieux, donne vite alors... — reprit Madeleine avec amertume — ça sera plutôt fini... ça te débarrassera de moi... tu n'auras plus qu'à être gardien de fou et d'enfans... La malade sera de moins.

— Pourquoi me parler comme cela, Madeleine? je ne le mérite pas... — dit tristement Morel. — Tiens, ne me fais pas de chagrin, c'est tout juste, s'il me reste assez de raison et de force pour travailler... je n'ai pas la tête bien solide. . elle n'y résisterait pas... et alors qu'est-ce que vous deviendriez tous? c'est pour vous que je parle... s'il ne s'agissait que de moi, je ne m'embarrasserais guères de demain... Dieu merci, la rivière coule pour tout le monde!

— Pauvre Morel! — dit Madeleine attendrie; c'est vrai, j'ai eu tort de te dire d'un air fâché que je voudrais te débarrasser de moi. Ne m'en veux pas.... mon intention était bonne... oui, car enfin... je vous suis inutile à toi et à nos enfans... depuis seize mois je suis alitée... Oh! mon Dieu! que j'ai soif... je t'en prie, donne-moi à boire!

— Tout à l'heure, je tâche de réchauffer la tasse entre mes mains...

— Es-tu bon!... et moi qui te dis des choses dures, encore!...

— Pauvre femme... tu souffres, ça aigrit le caractère... dis-moi tout ce que tu voudras, mais ne me dis pas que tu voudrais me débarrasser de toi...

— Mais à quoi te suis-je bonne?

— A quoi nous sont bons nos enfans?...

— A te surcharger de travail.

— Sans doute! aussi grâce à vous autres, je trouve la force d'être à l'ouvrage quelquefois vingt heures par jour? à ce point que j'en suis devenu difforme et estropié... Est-ce que tu crois que sans cela je ferais pour l'amour de moi tout seul le métier que je fais? Oh! non, la vie n'est pas assez belle, j'en finirais avec elle.

— C'est comme moi, — reprit Madeleine; — sans les enfans, il y a longtemps que je t'aurais dit : Morel, tu en as assez, moi aussi, le temps d'allumer un réchaud de charbon, on se moque de la misère... Mais ces enfans!..... ces enfans!.....

— Tu vois donc bien qu'ils sont bons à quelque chose, — dit Morel avec une admirable naïveté. — Allons, tiens... bois... mais par petites gorgées, car c'est encore bien froid...

— Oh! merci, Morel, — dit Madeleine en buvant avec avidité.

— Assez... assez...

— C'était trop froid... mon frisson redouble... — dit Madeleine en lui rendant la tasse.

— Mon Dieu! mon Dieu! je te l'avais bien dit... tu souffres...

— Je n'ai plus la force de trembler... il me semble que je suis saisie de tous les côtés dans un gros glaçon, voilà tout...

Morel ôta sa veste, la mit sur les pieds de sa femme, et resta le torse nu. Le malheureux n'avait pas de chemise.

— Mais tu vas geler... Morel!

— Tout à l'heure, si j'ai trop froid, je reprendrai ma veste un moment.

— Pauvre homme!... ah! tu as bien raison, le Ciel n'est pas juste... Qu'est-ce que nous avons fait pour être si malheureux... tandis que d'autres...

— Chacun a ses peines... les grands comme les petits....

— Oui.., mais les grands ont des peines... qui ne leur creusent pas l'estomac et qui ne les font pas grelotter... Tiens, quand je pense qu'avec le prix d'un de ces diamans que tu polis nous aurions de quoi vivre dans l'aisance, nous et nos enfans, ça révolte... et à quoi ça leur sert-il, ces diamans?

— S'il n'y avait qu'à dire : *A quoi ça sert-il aux autres*, on irait loin... C'est comme si tu disais à quoi ça sert-il à ce monsieur, que Mme Pipelet appelle le *commandant*, d'avoir loué et meublé le premier étage de cette maison, où il ne vient jamais?.... A quoi ça lui sert-il d'avoir là de bons matelas, de bonnes couvertures, puisqu'il loge ailleurs?

— C'est bien vrai... Il y aurait là de quoi nipper pour longtemps plus d'un pauvre ménage comme le nôtre.... Sans compter que tous les jours Mme Pipelet fait du feu pour empêcher ses meubles d'être abîmés par l'humidité.... Tant de bonne chaleur perdue... tandis que nous et nos enfans nous gelons!... Mais tu me diras à ça : Nous ne sommes pas des meubles... Oh! ces riches! c'est si dur!...

— Pas plus durs que d'autres, Madeleine... Mais ils ne savent pas, vois-tu, ce que c'est que la misère... Ça naît heureux, ça vit heureux, ça meurt heureux : à propos de quoi veux-tu que ça pense à nous?... Et puis, je te dis... ils ne savent pas... Comment se feraient-ils une idée des privations des autres? Ont-ils grand faim? grande est leur joie... ils n'en dinent que mieux... Fait-il grand froid, tant mieux, ils appellent ça une *belle gelée*, c'est tout simple : s'ils sortent à pied, ils rentrent ensuite au coin d'un bon foyer, et la froidure leur fait trouver le feu meilleur; ils ne peuvent donc pas nous plaindre beaucoup, puisqu'à eux la faim et le froid leur tournent à plaisir?... Ils ne savent pas, vois-tu, ils ne savent pas!... A leur place, nous ferions comme eux.

— Les pauvres gens sont donc meilleurs qu'eux tous, puisqu'ils s'entr'aident... Cette bonne petite Mlle Rigolette qui nous a si souvent veillés, moi ou les enfans, pendant nos maladies, a emmené hier Jérome et Pierre pour partager son souper. Et son souper, ça n'est guère, une tasse de lait et du pain. A son âge on a bon appétit; bien sûr elle se sera privée...

— Pauvre fille! Oui, elle est bien bonne. Et pourquoi? parce qu'elle connait la peine... Et comme je dis toujours : — si les riches savaient! si les riches savaient!

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

On travaille avec la plus grande activité à Amsterdam aux établissemens pour procurer des alimens chauds à l'indigence et pour la purification de l'eau, dont nous avons rendu compte, il y a quelque temps. Ces établissemens pourront être ouverts vers le milieu de ce mois. Dans le local du *Passeerdergracht*, les indigens qui seront munis de cartes d'admission, pourront se chauffer, obtiendront du pain et du café, et seront aussi hébergés la nuit; le local du *Joden Houtgracht* ne sera arrangé provisoirement que pour le chauffage.

Il a plu à S. M. de décerner une médaille d'or à M. Demelinne à Bois-le-Duc, comme un encouragement pour son édition *des Fastes de l'inauguration de Guillaume II*, par M. le Dr Wap.

Le deuxième concert de la Société *Diligentiâ* qui aura lieu mercredi prochain, se composera : 1° D'une Symphonie de T. Schubert; 2° d'un air de Paër, chanté par M. Lorezzo; 3° d'un Concerto de violoncelle composé et exécutée par M. Servais; 4° de l'Ouverture: *Meeresstille und Glückliche Fahrt*, de Mendelssohn-Bartholdy; de la *Romanesca*, air de danse du 15e siècle, exécuté par M. Servais; 6° d'un air italien chanté par M. Lorezzo; 7° d'une Fantaisie-Caprice, *Une Larme* (hommage à Lafont), composée et exécutée par M. Servais.

On commencera à 7 heures.

EXTERIEUR.

TURQUIE. — La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la lettre suivante adressée par le grand-visir Rauf-Pacha, en date du 12 Ramazan 1258, à S. A. le prince de Servie, Karageorgiewitsch :

« Mon cher ami et prince,

» Vous êtes instruit que la Porte a prononcé la déchéance du précédent prince de Servie, Michel Obrenowitsch et que la nation vous a élu à sa place. Nous savions que cette haute faveur vous était reservée depuis longtemps. Votre noble et illustre origine nous garantit que vous n'aurez en vue que la prospérité de votre patrie, doué, comme vous l'êtes, d'un cœur droit et éclairé, qui vous portera à gouverner la nation avec justice et avec amour. Notre très-gracieux souverain en était convaincu d'avance; aussi vous a-t-il avec plaisir investi de la dignité de prince.

»Le bérat impérial qui vous assure cette dignité, vous a été envoyé par Emin-Effendi, qui est chargé d'en retirer les insignes à Michel Obrenowitsch et de vous les remettre.

»Quand la nouvelle dignité vous aura été conférée, vous vous efforcerez de remplir les intentions de votre souverain, vous lui serez fidèle, vous veillerez, conjointement avec les chefs de la nation, au bonheur et à la prospérité de votre pays. Dans le cas où vous auriez besoin des conseils du Pacha de Belgrade, vous vous entendrez avec lui. En agissant de la sorte, prince, vous justifierez la confiance de votre gracieux monarque. »

AUTRICHE (HONGRIE). — PESTH, 20 novembre. On commence déjà les travaux préparatoires pour la Diète de Hongrie, qui sera tenue à Presbourg et dont l'ouverture est fixée au mois de mai de l'année prochaine. Les objets qui y seront discutés sont d'une grande importance; on parle de réformer notre procédure criminelle et de faire plusieurs concessions au tiers-état.

Le gouvernement servien a acheté ici une grande quantité de papier pour en faire des cartouches.

Les travaux de notre pont suspendu sont poussés avec une incroyable activité; on y travaille nuit et jour, et même les dimanches et les jours de fête.

— Le commerce fait par les navires autrichiens dans le port de Bahia augmente d'une manière très-satisfaisante. Tandis qu'en 1837 il n'est arrivé dans ce port que 9 bâtimens autrichiens de 3786 tonneaux et qu'il n'en est parti que 8 de 3494 tonneaux, il en est arrivé en 1841 24 de 10,320 tonneaux et parti 22 de 10, 187 tonneaux. Ce résultat serait encore plus important si l'exportation des produits de l'Autriche à Bahia avait augmenté dans la même proportion, ce qui n'a pas eu lieu. De ces 24 navires qui sont entrés à Bahia en 1841, un seul venait de Trieste, les autres étaient sortis des ports espagnols, portugais, et d'autres ports n'appartenant pas à l'Allemagne; ainsi ils n'ont importé à Bahia que des marchandises étrangères; par contre, des 22 navires qui ont quitté Bahia cette même année, 11 sont partis pour Trieste, 1 pour Hambourg et les autres pour des ports non allemands.

BAVIÈRE. MUNICH, 27 novembre. S. M. a présidé hier une séance du conseil d'état, à laquelle était présent le ministre de l'intérieur, M. d'Abel, qui est presqu'entièrement remis de son indisposition.

Ce matin, S. M. a reçu les députations des deux Chambres, qui ont eu l'honneur de lui présenter les Adresses en réponse au discours du trône.

Voici celle de la 1re Chambre des Etats :

» Sire,

» Réunie autour du trône de Votre Majesté, la première Chambre des Etats a entendu avec émotion les paroles prononcées à l'ouverture de la nouvelle session, et qui, venant du cœur, ont retenti dans tous les cœurs. De même que la salle, qui renferme les images de vos ancêtres, vous rappelait à cette heure solennelle les faits mémorables et bienfaisans de votre auguste famille, de même cette suite d'illustres princes nous retraçait les glorieuses annales de l'histoire de notre pays. Intimement unis, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, partageant fidèlement les dangers de la patrie, discutant en commun les mesures qui pouvaient contribuer à son bonheur et à sa prospérité, entr'eux toujours vrais, francs, sincères et respectant leurs droits réciproques, voilà le tableau que pendant près de mille ans et au milieu des alternatives les plus diverses, ont présenté nos princes et leurs peuples. Le chêne de la maison de Wittelsbach étend ses rameaux séculaires et toujours vigoureux jusque sur la Grèce ressuscitée.

» Oui, Sire, il s'est manifesté récemment un esprit admirable dans toute l'Allemagne. C'est l'esprit qui a rendu nos ancêtres grands et puissans, qui, avant que nos discordes intérieures et avec elles l'invasion étrangère l'eussent fait fléchir, s'est manifesté si énergiquement dans la guerre de l'indépendance, et dont le réveil puissant, résultat d'un besoin vivement senti, nous garantit la durée.

» Les peuples allemands, restés tranquilles au milieu des plus terribles commotions et accourus à la défense de leurs princes, à l'époque où tombaient tant de couronnes et s'écroulaient tant de trônes, ont maintenant la douce satisfaction de croitre en force, en puissance et en prospérité, sous le sceptre bienfaisant de ces mêmes princes et de voir leur patrie commune forte vis-à-vis de l'étranger, et prendre à l'intérieur un développement sinon très-rapide, du moins sûr et durable. Cet essor puissant que prend l'Europe centrale, et dont les conséquences sont inculcalables, éternise votre nom; oui, Sire, votre nom brille au premier rang parmi ceux des souverains allemands qui ont donné une nouvelle impulsion à la nationalité allemande, désormais impérissable. Un des résultats de cette impulsion est l'importance toujours croissante de l'union des douanes allemandes. Un temps viendra où toutes les barrières douanières, élevées entre les états d'une même confédération, devront tomber, et où les immenses ressources matérielles et intellectuelles des peuples situés entre les Alpes, les Vosges, la mer du Nord et les contrées limitrophes du pays des Slaves redeviendront la propriété de tous.

»Vos fidèles Bavarois ont partagé l'affliction ainsi que la joie de votre royale famille; la tristesse qu'ils ont manifestée l'année dernière, à l'occasion du décès de la reine, votre auguste mère, et l'allégresse qu'ils ont fait éclater récemment lors du mariage de notre bien-aimé prince royal, ont leur source dans cet attachement et cette fidélité invariables qui unissent pour toujours les Bavarois à la famille de Wittelsbach.

»Nous nous occuperons avec le zèle accoutumé des différentes propositions et projets de loi qui nous seront présentés par les ministres de V. M. Nous désirons, comme vous, Sire, que cette session se fasse remarquer par une confiance réciproque. La joie du monarque se retrouvera dans celle de tous les sujets. Car comme le cœur de Votre Majesté ne bat que pour son peuple, de même le pays entier n'est animé que d'un seul sentiment, celui d'un amour ardent pour le roi que la Providence nous a donné, du respect pour les lois et pour la sainteté des sermens. Ce sentiment, qui a toujours fait notre orgueil, ne s'éteindra jamais dans nos cœurs. »

PRUSSE. — BERLIN, 30 novembre. La *Gazette d'Etat* de ce jour annonce que S. M. le roi a daigné mettre à la retraite, à dater du 1er décembre prochain, sur sa demande réitérée, à cause de son âge avancé et de l'affaiblissement de ses forces, le ministre d'état de Ladenberg, jusqu'ici chargé de la direction de l'administration des domaines et forêts, et de confier la direction de cette administration au ministre d'état, comte de Stalberg-Wernigerode, sous la réserve qu'il conservera sa présente position près du ministère de la maison du roi.

— On lit dans le *Mercure de Westphalie*, en date de Berlin, le 21 novembre :

« La preuve la plus évidente que l'Allemagne est entrée dans une voie qui doit la mener à la grandeur et à la puissance, c'est que la presse anglaise commence à se montrer hostile à notre pays. En effet, nous autres Allemands nous pouvons être fiers d'avoir en si peu de temps excité la jalousie de l'Angleterre à tel point qu'à travers les efforts qu'on fait au-delà de la Manche pour nous flatter et ne pas perdre notre amitié, l'on voit aisément percer les craintes qu'inspire ce sentiment. S'il y a quelque chose qui puisse nous encourager à persévérer avec zèle et avec ardeur dans cette nouvelle voie, c'est l'aveu involontaire de l'Angleterre qui a reconnu que nous ne sommes pas des rivaux qu'on doive dédaigner ou traiter avec indifférence. Que le *Morning Chronicle*, dans les accès d'humeur que lui cause l'essor vigoureux et irrésistible qui se manfeiste de toutes parts en Allemagne, éclate en menaces et s'écrie : « Poursuivez, peuples de l'Allemagne, quand il s'agira du partage de votre pays, nous autres Anglais nous ne prendrons aucun souci de vous! » Nous ne voyons dans ces paroles qu'une exclamation burlesque, qui nous fait sourire de pitié, car une nation de 40 millions d'habitans aura, il faut l'espérer du moins, voix consultative, si jamais il devait être question du partage de son territoire. Aucune considération ne pourra détourner l'Allemagne du but qu'elle poursuit avec une volonté ferme et invariable, celui d'occuper une des premières places parmi les nations les plus influentes de l'Europe. Ce qu'on ne voudra pas lui céder de bonne grâce, elle saura bien l'obtenir de force. »

HANOVRE. — HANOVRE, 29 novembre. La *Gazette de Hanovre* de ce jour annonce que S. M. le roi est parti pour Celle.

— S. M. a conféré la croix de chevalier de l'ordre royal des Guelphes, à M. de Wurmb, grand-écuyer et chambellan du prince de Schwartzbourg-Sondershaussen.

GRÈCE. — ATHÈNES, 12 novembre. Quoique rien ne transpire sur les travaux de la commission chargée de réviser le tarif, objet de tant d'attaques, nous savons néanmoins de bonne source que le gouvernement grec a invité les missions d'Autriche, de Russie, de France et des Pays-Bas, à émettre leur avis sur cette affaire, ce qui, d'après les rapports de leurs consuls respectifs, a déjà eu lieu. Le motif pour lequel on n'a pas invité l'envoyé britannique à émettre également son opinion sur cette affaire, c'est que le gouvernement anglais a déjà pris l'initiative, le ministre britannique ayant, il y a quelque temps, remis une Note au gouvernement grec, de la part de lord Aberdeen, dans laquelle le tarif est amèrement censuré. On y fait la menace que dans le cas où le tarif ne serait pas modifié, on prendrait aux îles Ioniennes, à Malte et en Angleterre, des mesures de représailles contre les intérêts de la Grèce.

Une ordonnance royale enjoint aux différens ministères de s'occuper immédiatement des budgets pour 1843, afin qu'ils puissent être discutés par le conseil-d'état encore avant la fin de l'année.

Une partie de la flotte française du Levant, sous les ordres du vice-amiral Lasusse, a jeté l'ancre devant Salamine.

ITALIE. — PALERME, 15 novembre. S. M. le roi des Deux-Siciles a quitté cette ville, dans la nuit du 8, afin de se rendre par l'intérieur de l'île, à Messine. Dans la même nuit la flotte a reçu l'ordre d'appareiller et d'attendre l'arrivée du roi, à Messine, afin de ramener S. M. à Naples.

ESPAGNE. — MADRID, 25 novembre. On parle toujours d'un projet de coup d'état du gouvernement contre la presse périodique et du développement pris par l'insurrection. Des forces considérables vont être dirigées sur la Catalogne. L'opinion générale paraît être que depuis la nomination d'une Junte auxiliaire composée d'hommes distingués sous tous les rapports, les choses ont entièrement changé de face. Ce sont les symptômes précurseurs d'une combinaison plus pacifique et d'un retour à la pensée de la conciliation. Aussi croit-on généralement que l'affaire de Barcelonne se terminera par une transaction honorable ou par le triomphe complet du duc de la Victoire.

— La *Gazette de Madrid* du 25 novembre annonce que la plus grande tranquillité règne dans toutes les provinces d'Espagne à l'exception de Barcelonne.

A Burgo de Osma près de Soria, plusieurs jeunes gens qui parcouraient la ville au cri de: *Vive la république!* ont été arrêtés et livrés aux tribunaux.

On a aussi arrêté à Valence cinq individus qui ont pris une part active dans les derniers troubles du 20 novembre.

Les capitaines-généraux des provinces de Grenade et d'Andalousie ont été invités à diriger sur la capitale toutes les troupes disponibles.

Le régent a fait demander à l'intendance militaire de Madrid 4 millions de réaux et 500 mulets de bât.

On assure que la nouvelle Junte nommée à Barcelonne, composée d'hommes pacifiques et considérés, ayant l'évêque à sa tête, allait se rendre auprès du régent pour lui remettre les clés de la ville, et recommander les habitans à sa clémence.

— 26 *novembre*. Tous les rapports venus du quartier-général du régent et des diverses provinces sont favorables. La tranquillité de la capitale est parfaite et tout annonce que le régent puisera une nouvelle force dans cette insurrection de Barcelonne, qu'il va certainement étouffer. La coalition parlementaire n'est pas sans inquiétude sur les suites de ce triomphe; elle craint surtout la dissolution des Cortès, qui détruirait ses forces et anéantirait une combinaison qui avait été si lente à se former.

— 28 *novembre*. La garnison de Madrid a reçu quelques renforts par précaution, bien que la capitale soit très-tranquille. Personne ne doute du succès définitif du régent Espartero qui entraînera probablement, ou la dissolution des Cortès, ou l'adoption par elles, du projet d'emprunt de 600 millions de réaux avec l'admission des cotons anglais. En cas de dissolution des Cortès, les modérés prendront une part active aux élections.

— La vérité est maintenant bien connue sur la prétendue démarche officielle de l'envoyé anglais pour la coopération de la marine britannique. Le gouvernement n'a pas sollicité les secours maritimes de l'Angleterre. Dans cette lutte toute intérieure, il n'avait pas besoin des secours de l'étranger. La dé-

---

— Et cette petite dame qui est venue hier d'un air si effaré nous demander si nous avions besoin de quelque chose, maintenant, elle sait, celle-là, ce que c'est que des malheureux... eh bien! elle n'est pas revenue.

— Elle reviendra peut-être; car, malgré sa figure effrayée, elle avait l'air bien doux et bien comme il faut.

— Oh! avec toi, dès qu'on est riche, on a toujours raison... On dirait que les riches sont faits d'une autre pâte que nous!

— Je ne dis pas cela, — reprit doucement Morel; — je dis au contraire qu'ils ont leurs défauts... nous les nôtres...

Le malheur est... qu'ils ne savent pas... Le malheur est encore qu'il y a, par exemple, beaucoup d'agens pour découvrir les gueux qui ont commis des crimes, et qu'il n'y a pas d'agens pour découvrir les honnêtes ouvriers accablés de famille qui sont dans la dernière des misères... et qui, faute d'un peu de secours donné à point, se laissent quelquefois tenter... C'est bon de punir le mal, ça serait peut-être meilleur de l'empêcher... Vous êtes resté probe jusqu'à cinquante ans, mais l'extrême misère, la faim, vous poussent au mal... et voilà un coquin de plus... Tandis que si on avait... su... mais à quoi bon penser à cela ?.., Le monde est comme il est... Je suis pauvre et désespéré, je parle ainsi... je serais riche, je parlerais de fêtes et de plaisirs...

Eh bien! pauvre femme, comment vas tu?

— Toujours la même chose... Je ne sens plus mes jambes... Mais toi tu trembles... reprends donc ta veste... et souffle cette chandelle qui brûle pour rien... voilà le jour.

En effet, une lueur blafarde, glissant péniblement à travers la neige dont était obstrué le carreau de la lucarne, commençait à jeter une triste clarté dans l'intérieur de ce réduit, et rendait son aspect plus affreux encore... l'ombre de la nuit voilait au moins une partie de ces misères...

Je vais attendre qu'il fasse assez clair pour me remettre à travailler, — dit le lapidaire en s'asseyant sur le bord de la paillasse de sa femme et en appuyant son front dans ses deux mains,

Après quelques momens de silence, Madeleine lui dit:

— Quand Mme Mathieu doit-elle revenir chercher les pierres auxquelles tu travailles?

— Ce matin... je n'ai plus qu'une facette d'un diamant faux à polir.

— Un diamant faux! ... toi qui ne tailles que des pierres fines, malgré ce qu'on croit dans la maison!

— Comment? tu ne sais pas?. mais c'est juste, quand l'autre jour Mme Mathieu est venue tu dormais... Elle m'a donné dix diamans faux, dix cailloux du Rhin à tailler, juste de la même grosseur et de la même manière que le même nombre de pierres fines qu'elle m'apportait, celles qui sont là avec des rubis... Je n'ai jamais vu des diamans d'une plus belle eau; ces dix pierres-là valent certainement plus de soixante mille francs.

— Et pourquoi te les fait-elle imiter en faux?

— Une grande dame à qui ils appartiennent... une duchesse, je crois, a chargé M. Baudoin le joaillier de vendre sa parure... et de lui faire faire à la place une parure en pierres fausses. Mme Mathieu, la courtière en pierreries de M. Baudoin, m'a appris cela en m'apportant les pierres vraies, afin que je donne aux fausses la même coupe et la même forme; Mme Mathieu a chargé de la même besogne quatre autres lapidaires, car il y a quarante ou cinquante pierres à tailler... Je ne pouvais pas tout faire... cela devait être prêt ce matin, il faut à M. Baudoin le temps de remonter les pierres fausses... Mme Mathieu dit que souvent des dames font ainsi en cachette remplacer leurs diamans par des cailloux du Rhin.

— Tu vois bien, les fausses pierres font le même effet que les vraies, et les grandes dames qui mettent seulement ça pour se parer, n'auraient jamais l'idée de sacrifier un diamant au soulagement de malheureux comme nous!

— Pauvre femme! sois donc raisonnable, le chagrin te rend injuste... Qui est-ce qui sait que nous, les Morel, sommes malheureux?

— Oh! quel homme! quel homme!... On te couperait en morceaux, toi, que tu dirais merci.

Morel haussa les épaules avec compassion.

— Combien te devra ce matin Mme Mathieu? — reprit Madeleine.

— Rien, puisque je suis en avance avec elle de cent vingt francs...

— Rien! Mais nous avons fini avant-hier nos derniers vingt sous...

— Oui, — dit Morel d'un air abattu.

— Et comment allons-nous faire?

— Je ne sais pas...

— Et le boulanger ne veut plus nous fournir à crédit...

— Non... puisque hier j'ai emprunté le quart d'un pain à Mme Pipelet.

— La mère Burette ne nous prêterait rien?

— Nous prêter!... Maintenant qu'elle a tous nos effets en gage, sur quoi nous prêterait-elle? sur nos enfans?... — dit Morel avec un sourire amer.

Mais ma mère, les enfans et toi, vous n'avez mangé hier qu'une livre et demie de pain à vous tous!... Vous ne pouvez pas mourir de faim non plus!... Aussi, c'est ta faute... tu n'as pas voulu te faire inscrire cette année au bureau de charité.

— On n'inscrit que les pauvres qui ont des meubles.... et nous n'en avons plus.... On nous regarde comme en garni. Et puis il aurait fallu aller, retourner peut-être vingt fois au bureau, puisque nous n'avons pas de protections... ça me ferait perdre plus de temps que ça ne vaudrait...

— Mais comment faire, alors?...

— Peut-être cette petite dame qui est venue hier ne nous oubliera pas...

— Oui... comptes-y... Mais Mme Mathieu te prêtera bien cent sous... tu travailles pour elle depuis dix ans... elle ne peut pas laisser dans une pareille peine un honnête ouvrier chargé de famille.

— Je ne crois pas qu'elle puisse nous prêter quelque chose. Elle a fait ce qu'elle a pu en m'avançant petit à petit cent vingt francs... c'est une grosse somme pour elle. Parce qu'elle est courtière en diamans et qu'elle en a quelquefois pour cinquante mille francs dans son cabas, elle n'en est pas plus riche. Quand elle gagne cent francs par mois, elle est bien contente, car elle a des charges... deux nièces à élever. Cent sous pour elle, vois-tu, c'est comme cent sous pour nous... et il y a des momens où on ne les a pas... tu le sais bien. Etant déjà de beaucoup en avance avec moi, elle ne peut s'ôter le pain de la bouche à elle et aux siens.

— Vois ce que c'est que de travailler pour des courtiers au lieu de travailler pour les forts joaillers; ils sont moins regardant quelquefois... Mais tu te laisses toujours manger la laine sur le dos... c'est ta faute.

— C'est ma faute! — s'écria le malheureux, exaspéré par cet absurde reproche, — est-ce ta mère ou non qui est cause de toutes nos misères? S'il n'avait pas fallu payer le diamant qu'elle a perdu, ta mère!... nous serions en avance, nous aurions le prix de mes journées, nous aurions les onze cents francs que nous avons retirés de la caisse d'épargne pour les joindre aux treize cents francs que nous a prêtés ce M. Jacques Férand, que Dieu maudisse!

— Tu t'obstines encore à ne rien lui demander à celui-là.. Après ça, il est si avare... que ça ne servirait peut-être à rien... mais enfin on essaie toujours,...

— A lui!... à lui!... m'adresser à lui s'écria Morel, j'aimerais mieux me laisser brûler à petit feu... Tiens... ne me parle pas de cet homme-là... tu me rendrais fou...

En disant ces mots, la physionomie du lapidaire, ordinairement douce et résignée, prit une expression de sombre énergie; son pâle visage se colora légèrement, il se leva brusquement du grabat où il était assis, et marcha dans la mansarde avec agitation. Malgré son apparence grêle, difforme, l'attitude et les traits de cet homme respiraient alors une généreuse indignation.

— Je ne suis pas méchant, s'écria-t-il, — de ma vie je n'ai fait de mal à personne... mais, vois-tu... ce notaire (2)! oh! je lui souhaite autant de mal qu'il m'en a fait. — Puis, mettant ses deux mains sur son front, il murmura d'une voix douloureuse: Mon Dieu! pourquoi donc faut-il qu'un mauvais sort, que je n'ai pas mérité, me livre, moi et les miens, pieds et poings liés, à cet hypocrite?... Aura-t-il donc le droit d'user de sa richesse pour perdre, cor-

---

(2) Le lecteur se souvient peut-être que Fleur-de-Marie avait été confiée toute jeune à ce notaire, et que sa femme de charge abandonna l'enfant à la Chouette qui devait s'en charger moyennant 1,000 fr. une fois payé.

marche de M. Aston est toute diplomatique, c'est pour la protection des sujets anglais et pas pour autre chose qu'il a écrit à Gibraltar.

— Les lettres officielles de Guipuzcoa annoncent que la tranquillité s'est maintenue dans cette province; les habitans ont vu avec plaisir le voyage du régent. (*Gazette de Madrid.*)

Troubles de Barcelonne.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Bayonne, 1er décembre.

» Le régent est parti le 27 novembre, de Sarragosse pour Barcelonne.

» La milice nationale lui a exprimé, dans une Adresse, son dévouement et ses sympathies.

» Barcelonne, le 28 novembre.

» La nouvelle Junte devait être composée des membres de la consultative. Van Halen a accordé un nouveau délai, le 28, pour le bombardement. Le courrier de Madrid est intercepté, celui de France est libre.

» Barcelonne, le 29 novembre.

» Le capitaine-général ne menace plus Barcelonne d'un bombardement. Des salves du fort Montjouy annoncent l'arrivée du régent au quartier-général.

» La nouvelle Junte, nommée dans la nuit d'hier, est composée de l'évêque et des propriétaires ou fabricans les plus riches et les plus influens. Elle est appuyée par la majorité de la milice.

» Plusieurs membres de l'ancienne Junte se sont réfugiés sur les bâtimens de l'état.

» Barcelonne, le 30 novembre.

» Le vaisseau anglais le *Formidable*, de 90, a échoué hier soir, à 9 heures, près de l'embouchure de Lobregat. Le *Gassendi*, envoyé ce matin par le commandant de la station, cherche à le retirer du banc de sable dans lequel il a fait son lit. La réussite est incertaine. Mais tout l'équipage et une partie du matériel seront certainement sauvés. La mer est calme.

» Rien n'est changé depuis hier à la situation de Barcelonne.

» Barcelonne, le 30 novembre, au soir.

» Barcelonne va capituler avec le régent. La Junte a ordonné aux corps francs de déposer les armes aux Aterazanas. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Des détails nouveaux arrivent successivement de Barcelonne, sur les événemens que nous fait d'avance connaître le télégraphe.

» Nous disions avant-hier que le régent pouvait devancer les troupes qu'il amène de Madrid, et se trouver de sa personne en vue de Barcelonne le 28 novembre. Il y est arrivé le 27. Les salves des canons de Montjouy ont annoncé aux Barcelonnais la présence de la première autorité nationale au quartier-général de Van Halen, et tout rentre dans l'ordre. Déjà, depuis deux jours, la soumission était convenue tacitement. Les deux commandans de la milice, les présidens des clubs républicains et les membres de la Junte populaire s'étaient sauvés à bord de nos hospitaliers bateaux à vapeur. Le président Garsy, resté ferme à son poste pendant quelques instans de plus, a fini par céder au destin. Une nouvelle Junte, composée d'hommes pacifiques et considérés, ayant l'évêque de Barcelonne à sa tête, allait se rendre auprès du régent pour lui remettre les clefs de la ville et recommander les habitans à sa clémence.

» La clémence est le parti le meilleur et le plus honorable qu'il ait à prendre. On doit louer le capitaine-général de n'avoir pas procédé au bombardement. Cette mesure sauvage eût paru d'autant plus odieuse qu'elle était inutile, comme on voit. Qu'on désarme la garde nationale actuelle pour la réorganiser avec les élémens prescrits par la loi, et la tranquillité de Barcelonne est assurée, maintenant qu'une fuite volontaire purge cette ville des républicains, des brouillons et des agitateurs de tous les partis qui la troublent depuis deux ans.

» Les journaux de Barcelonne sont du 25 novembre. Ils paraissent fort irrégulièrement depuis l'insurrection et ne publient qu'une petite feuille, les ouvriers imprimeurs et compositeurs étant presque tous les jours sous les armes dans les bataillons de la garde nationale soldée dont ils font partie.

» Les tirailleurs barcelonnais qu'on avait organisés pour les sorties ont été repoussés chaque fois qu'ils se sont montrés dans la campagne. Le général Van Halen s'est trouvé assez fort pour pouvoir détacher Zurbano, et l'envoyer, disait-on, à Gironne, avec la mission de désarmer la milice nationale de cette ville et de tous les autres lieux qui auraient participé au mouvement de Barcelonne.

» La Junte populaire de Barcelonne a publié une proclamation pour rassurer ses concitoyens sur les menaces de bombardement du capitaine-général. Cette pièce n'a pas la vigueur des premières allocutions, l'inquiétude s'y fait sentir malgré l'emphase habituelle des mots.

» Nos lettres du 25 jettent quelque lumière sur les causes et les mobiles de l'insurrection. Il paraît en résulter que c'est le parti républicain qui en a pris l'initiative, mais que ne se sentant pas assez fort pour lui donner une véritable consistance, il a cru devoir faire appel aux autres classes de mécontens et s'abstenir, à cet effet, de proclamer ses propres principes. Le bruit se confirmait d'un traité convenu déjà avec l'Angleterre pour l'introduction des cotonnades anglaises et l'interdiction des filatures catalanes au moyen d'un rachat. En outre, le despotisme des généraux, les cruautés et les manières brutales du général Zurbano paraissent avoir surtout contribué à mettre dans le parti des révoltés toutes les classes de la population : les hommes les plus riches, les plus dévoués au maintien de l'ordre, se croyant menacés dans leurs propriétés et dans leur existence par la tyrannie militaire, ont pris les armes et travaillé aux barricades. Chaque maison est devenue comme une forteresse d'où pleuvaient des balles, des projectiles de toute nature et de l'eau bouillante.

» Nous avons déjà eu occasion de citer la conduite du consul de France. Tous les témoignages s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Evitant soigneusement tout ce qui eût ressemblé à une intervention dans la lutte des partis, il a consacré sa courageuse activité à la protection des nombreux Français établis à Barcelonne, et aussi à celle des Espagnols et des autres étrangers qui sont allés chercher un asile dans son hôtel et à bord des bâtimens à vapeur français, envoyés tout exprès de Toulon, sur la demande qu'il en fit à la première nouvelle de ces événemens. De concert avec le consul de la Grande-Bretagne, il s'est rendu au quartier-général de Van Halen, et a fait auprès de lui des démarches réitérées pour prévenir, ou au moins ajourner un bombardement qui eût causé de si grands malheurs. M. de Lesseps, par la fermeté et la prudence dont il a fait preuve dans ces pénibles circonstances, s'est acquis de nouveaux titres à l'estime générale et à la confiance du gouvernement.

» Lorsque M. Terradas, l'ancien maire de Figuières, dont nous avons déjà parlé, quitta Perpignan, où il était réfugié comme républicain banni, pour aller soulever son pays, il prit le plus grand soin pour masquer ses démarches, de peur d'être arrêté par les autorités françaises, et traversa les Pyrénées à un point très-escarpé, par des sentiers connus seulement des pâtres de la montagne. A Requessens, premier village d'Espagne, il rédigea une proclamation de la plus grande violence, adressée à ses concitoyens de Figuières et du Lampourdan. Il se glorifie de n'avoir jamais reconnu d'autre souverain que le peuple, d'être l'ennemi de tous les pouvoirs, et d'avoir été poursuivi par tous les gouvernemens. Il les appelle aux armes pour délivrer Barcelonne du tyran Van Halen et de l'*anthropophage Zurbano*. Des patriotes de Figuières, au nombre de 60, montèrent à cheval pour aller au devant de lui et lui faire une garde d'honneur à son entrée en ville. Deux jours après, la garnison du fort San-Fernando, intimidée d'abord par le soulèvement, reprenait possession de la ville et dissipait les républicains. Les choses se sont passées de même en beaucoup d'endroits.

» Le gouvernement du régent paraît avoir été très-sérieusement alarmé de l'insurrection barcelonnaise, à en juger par les mesures énergiques qu'il a prises et les dépêches qu'il a expédiées aussitôt pour réunir des troupes et des approvisionnemens. Toutes les forces navales que possède encore l'Espagne ont même été appelées de Corogne et Cadix pour se rendre devant Barcelonne, et le commandement en était déféré à l'amiral Baldasano. Mais il n'est pas vrai que le gouvernement de Madrid ait demandé la coopération de la marine anglaise de Gibraltar. Ce gouvernement a su faire prévaloir son autorité par ses propres forces, comme il l'avait déjà fait dans d'autres circonstances non moins difficiles. »

ANGLETERRE, — Londres, 3 décembre. S. M. et S. A. R. le prince Albert ont dû quitter le château de Walmer, ce matin, pour retourner à Windsor.

— La *Gazette de Londres* d'hier annonce que S. M. a daigné conférer :

La grand'croix de l'ordre militaire du Bain, au vice-amiral sir William Parker, jusqu'ici commandeur du même ordre;

La grand'croix du même ordre, au général-major sir Henry Pottinger, Bart.;

La croix de chevalier du même ordre, au général-major George Pollock; et

La grand'croix du même ordre, au général-major William Nott, au service de la Compagnie des Indes.

— S. M. la reine a daigné conférer, au lieutenant-général sir Hugh Gough, et à ses héritiers mâles légitimes, la dignité de baron du royaume-uni de la grande-Bretagne et d'Irlande.

— S. M. la reine vient d'approuver la nomination de M. Lachlan Macintosh Rate, en qualité de consul-général de la république du Texas, dans le royaume-uni.

— S. M. vient de nommer une commission chargée d'examiner les moyens les plus efficaces pour embellir la métropole et pour y augmenter les moyens de communication.

— S. A. I. l'archiduc Frédéric d'Autriche a quitté l'hôtel Mivart (Londres), le 30 novembre, pour se rendre à Strathfieldsaye, afin d'y faire une visite au duc de Wellington.

— On est aujourd'hui généralement d'opinion que le parlement ne s'assemblera pas pour reprendre ses travaux, avant l'époque ordinaire de sa réunion, c'est-à-dire dans la première semaine de février. Cependant on ne saura quelque chose de certain à cet égard, qu'au prochain conseil privé. (*Standard.*)

— La nouvelle de la ratification en Angleterre du traité relatif à la question des frontières, a été reçue avec beaucoup de satisfaction en Amérique. Une salve de cent coups de canon, a été tirée à New-York, et tous les bâtimens dans le port ont été pavoisés. (*Times.*)

FRANCE. — Paris, 3 décembre. A midi, le roi et la famille royale sont arrivés au palais des Tuileries.

A une heure, le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du roi; la séance s'est prolongée jusqu'après deux heures.

— On lit dans l'*Armoricain*, feuille ministérielle publiée à Brest :

« On assure maintenant que le voyage de M. le prince de Joinville n'a nullement pour but d'aller chercher à Rio-Janéiro une femme pour son propre compte, mais seulement de ramener en Europe la jeune princesse qui doit épouser un prince napolitain. La *Belle-Poule*, en quittant le Brésil, doit se rendre directement à Naples. »

— On écrit de Brest, le 29 novembre :

« Une dépêche télégraphique, adressée à M. le préfet maritime, prescrit à M. l'amiral Casy de faire immédiatement ses préparatifs de départ sur le vaisseau le *Suffren*, pour Lisbonne, et de là, dit-on, pour le Brésil. On ignore la cause de ce départ précipité.

» Le pavillon de partance est hissé à bord du *Suffren*.

» Le brick le *Nisus* est également en partance pour le Sénégal et les Antilles. »

— On lit dans les *Débats* :

« Sur la foi d'un journal étranger, nos journaux de l'opposition n'ont pas manqué de répéter que des notes menaçantes avaient été adressées au gouvernement français par les cours de l'Europe, au sujet de l'union douanière avec la Belgique. De là, des tirades véhémentes contre la lâcheté de notre cabinet, et tel journal qui combattait hier l'union, se redresse aujourd'hui fièrement et somme presque le ministère de réaliser un projet qu'on a rendu, pour le moment du moins, impossible.

» Pour notre compte, après les renseignemens que nous avons pris, nous ne croyons pas nous trop hasarder en prévenant ceux qui font tant de bruit des prétendues notes menaçantes, que ces notes n'existent pas. Si l'on en a eu connaissance quelque part, ce n'est pas au ministère des affaires étrangères. Ces notes qu'on suppose si fières et si belliqueuses, n'ont donc pu exercer aucune influence sur la résolution qu'a prise le gouvernement d'ajourner le projet d'union douanière. »

— Au sujet de l'Adresse du comité de Mâcon et du discours de M. de Lamartine, le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes :

« Les manifestations, au profit de l'union commerciale avec la Belgique, se sont fait attendre; mais elles ont été multipliées, et la lenteur même qu'on a mise à exprimer ces vœux en faveur de la pensée d'union est, après tout, un gage de la maturité avec laquelle le projet lui-même a été examiné par les intéressés. Nous avons à signaler aujourd'hui une démarche nouvelle dans ce sens. C'est une Adresse au président du conseil votée par une nombreuse réunion de propriétaires et de négocians de la Bourgogne assemblée à Mâcon.

» Cette Adresse a été adoptée à l'unanimité; elle était digne de cette honneur par la sagesse et l'opportunité des idées qu'elle énonce. M. de Lamartine, qui assistait à cette réunion, et qui avait refusé de faire partie du comité chargé de préparer l'Adresse, a prononcé un discours pour l'appuyer et la motiver; les paroles de l'illustre orateur auront du retentissement. »

BELGIQUE. — Bruxelles, 4 décembre. M. le prince de Ligne, nommé ambassadeur à Paris, partira lundi prochain de Bruxelles pour se rendre à son poste.

---

rompre et désoler, ceux qu'il veut perdre, corrompre et désoler!

— C'est ça, c'est ça, — dit Madeleine — déchaîne-toi... contre lui... tu seras bien avancé quand il t'aura fait mettre en prison... comme il peut le faire d'un jour à l'autre, pour ce billet de treize cents francs, pour lequel il a obtenu jugement contre toi depuis trois mois... il te tient comme un oiseau au bout d'un fil; je le déteste aussi, ce notaire; mais puisque nous sommes dans sa dépendance... il faut bien...

— Laisser déshonorer notre fille! n'est-ce pas? — s'écria le lapidaire d'une voix foudroyante...

— Mon Dieu! tais-toi donc, ces enfans sont éveillés... ils t'entendent...

— Bah! bah! tant mieux! — reprit Morel avec une effrayante ironie, — ça sera d'un bon exemple pour nos deux petites filles... ça les préparera... il n'a qu'un jour à en avoir aussi la fantaisie, le notaire?... Ne sommes-nous pas dans sa dépendance? comme tu dis toujours... Voyons... Répète donc encore qu'il peut me faire mettre en prison... voyons, parle franchement.. il faut lui abandonner notre fille, n'est-ce pas?...

Puis le malheureux termina son imprécation en éclatant en sanglots; car cette honnête et bonne nature ne pouvait longtemps soutenir ce ton de douloureux sarcasme.

— Oh! mes enfans, — s'écria-t-il en fondant en larmes, — mes pauvres enfans, ma Louise!... ma bonne et belle Louise!... trop belle... trop belle... c'est aussi de là d'où viennent tous nos malheurs... Si elle n'avait pas été si belle, cet homme ne m'aurait pas proposé de me prêter cet argent..... je suis laborieux et honnête, le joaillier m'aurait donné du temps, je n'aurais pas d'obligation à ce vieux monstre, et il n'abuserait pas du service qu'il nous a rendu... pour tâcher de déshonorer ma fille... je ne l'aurais pas laissée un jour chez lui... mais il le faut... il le faut... il me tient dans sa dépendance... Oh! la misère... la misère... que d'outrages elle fait dévorer!

— Mais, comment faire aussi? Il a dit à Louise: — Si tu t'en vas de chez moi, je fais mettre ton père en prison...

— Oui, il la tutoie comme la dernière des créatures.

— Si ce n'était que cela, on se ferait une raison; mais si elle quitte le notaire, il te fera prendre, et alors, pendant que tu seras en prison, que veux-tu que je devienne toute seule, moi avec nos enfans et ma mère? Quand Louise gagnerait 20 fr. par mois dans une autre place, est-ce que nous pouvons vivre six personnes là-dessus.

— Oui, c'est pour vivre que nous laissons peut-être déshonorer Louise.

— Tu exagères toujours: le notaire la poursuit, c'est vrai... elle nous l'a dit, mais elle est honnête, tu le sais bien.

— Oh! oui, elle est honnête, et active, et bonne!... Quand ce diamant a été perdu, et que, nous voyant dans la gêne, elle a voulu entrer en place pour ne pas nous être à charge, je ne t'ai pas dit, va, ce que ça m'a coûté!... Elle servante... maltraitée, humiliée!... elle si fière naturellement, qu'en riant... te souviens-tu? nous riions alors, nous l'appelions *la princesse*, parce qu'elle disait toujours qu'à force de propreté, elle rendrait notre pauvre réduit comme un petit palais... Chère enfant! ça aurait été mon luxe de la garder près de nous, quand j'aurais dû passer les nuits au travail... C'est qu'aussi, quand je voyais sa bonne figure rose et ses jolis yeux bruns devant moi, là, près de mon établi, et que je l'écoutais chanter, ma tâche ne me paraissait pas lourde!... Pauvre Louise! si laborieuse, et avec ça si gaie!... Jusqu'à ta mère dont elle faisait ce qu'elle voulait!... Mais dame aussi! quand elle vous regardait, il n'y avait pas moyen de ne pas dire comme elle... Et toi, comme elle te soignait! comme elle t'amusait!... Et ses frères et ses sœurs, s'en occupait-elle assez!... Elle trouvait le temps de tout faire; aussi, avec Louise, tout notre bonheur... tout s'en est allé.

— Tiens, Morel, ne me rappelle pas ça... tu me fends le cœur, — Dit Madeleine en pleurant à chaudes larmes!

— Et quand je pense que peut-être ce vieux monstre... Tiens, vois-tu... à cette pensée la tête me tourne... Il me prend des envies d'aller le tuer et de me tuer après...

— Et nous, qu'est-ce que nous deviendrions? Et puis, encore une fois, tu t'exagères... Le notaire aura peut-être dit cela à Louise comme... en plaisantant... D'ailleurs il va à la messe tous les dimanches: il fréquente beaucoup de prêtres... Il y a bien des gens qui disent qu'il est plus sûr de placer l'argent chez lui qu'à la Caisse d'épargne.

— Qu'est-ce que cela prouve?... qu'il est riche et hypocrite... Je connais bien Louise... elle est honnête... Oui... mais elle nous aime comme on n'aime pas; son cœur saigne de notre misère. Elle sait que, sans moi, vous mourriez tout-à-fait de faim; et si le notaire l'a menacée de me faire mettre en prison... la malheureuse a été peut-être capable... Oh! ma tête!... C'est à devenir fou!

— Mon Dieu! si cela était arrivé, le notaire lui aurait donné de l'argent, des cadeaux, et bien sûr elle n'aurait rien gardé pour elle; elle nous en aurait fait profiter.

— Tais-toi... je ne comprends pas seulement que tu aies des idées pareilles... Louise accepter!... Louise...

— Mais pas pour elle... pour nous...

— Tais-toi... encore une fois... tais-toi!... tu me fais frémir... Sans moi... je ne sais pas ce que tu serais devenue... et mes enfans aussi, avec des raisons pareilles.

— Quel mal est-ce que je dis?

— Aucun...

— Eh bien! pourquoi crains-tu que...

Le lapidaire interrompit impatiemment sa femme.

— Je crains... parce que je remarque que depuis trois mois, chaque fois que Louise vient ici et qu'elle m'embrasse... elle rougit.

— Du plaisir de te voir...

— Ou de honte... elle est de plus en plus triste...

— Parce qu'elle nous voit de plus en plus malheureux; et puis, quand je lui parle du notaire, elle dit que maintenant il ne la menace plus de la prison pour toi.

— Oui, mais à quel prix ne la menace-t-il plus? elle ne le dit pas, et elle rougit en m'embrassant.... Oh! mon Dieu! ça serait déjà pourtant bien mal à un maître de dire à une pauvre fille honnête, dont le pain dépend de lui: « Cède, ou je te chasse; et, si l'on vient s'informer de toi, je répondrai que tu es un mauvais sujet, pour t'empêcher de te placer ailleurs... » Mais lui dire: « Cède, ou je fais mettre ton père en prison, lui dire cela lorsqu'on sait que toute une famille vit du travail de ce père, oh! c'est mille fois plus criminel encore!

— Et quand on pense qu'avec un des diamans qui sont là sur ton établi tu pourrais avoir de quoi rembourser le notaire, faire sortir notre fille de chez lui, et la garder chez nous!... — dit lentement Madeleine.

— Quand tu me répéteras cent fois la même chose, à quoi bon?... Certainement que si j'étais riche, je ne serais pas pauvre, — reprit Morel avec une douloureuse impatience.

La probité était tellement naturelle et pour ainsi dire tellement organique chez cet homme, qu'il ne lui venait pas à l'esprit que sa femme, abattue, aigrie par le malheur, pût concevoir quelque arrière-pensée mauvaise et voulût tenter son irréprochable honnêteté.

Il reprit amèrement:

— Il faut se résigner. Heureux ceux qui peuvent avoir leurs enfans auprès d'eux, et les défendre des pièges; mais une fille du peuple, qui la garantit? Personne... Est-elle en âge de gagner quelque chose? elle part le matin à son atelier, rentre le soir; pendant ce temps-là la mère travaille de son côté, le père du sien. Le temps, c'est notre fortune, et le pain est si cher qu'il ne nous reste pas le loisir de veiller la conduite de nos enfans; et puis on crie à l'inconduite des filles pauvres... comme si leurs parens avaient le moyen de les garder chez eux, ou le temps de les surveiller quand elles sont dehors... Les privations ne nous sont rien auprès du chagrin de quitter notre femme, notre enfant, notre père... C'est surtout à nous, pauvres gens, que la vie de famille serait salutaire et consolante... Et dès que nos enfans sont en âge de raison, nous sommes forcés de nous en séparer!

A ce moment on frappa bruyamment à la porte de la mansarde.

(*La suite à demain.*)

— La Chambre a continué dans sa séance du 2 la discussion des voies et moyens. Le nouvelles idées ont été émises par plusieurs orateurs sur les ressources qu'il y aurait possibilité, suivant eux, de créer au trésor. M. Rogier, dans un discours qui a été écouté avec une grande attention, a signalé entr'autres choses le rétablissement du serment en matière de succession, formalité qui prévenait beaucoup de fraudes et dont la suppression a occasionné une perte considérable. M. Rogier pense qu'on pourrait taxer les titres et les décorations étrangers, moyens qui peuvent être examinés comme tant d'autres, mais qui auraient le tort très grave d'être fort peu productifs comme tous les impôts reposant sur des exceptions. Partisan du sucre exotique M. Rogier a déclaré qu'il ne se refuserait pourtant pas à une transaction en vue de soulager le trésor. Il n'ose pas se prononcer sur les assurances, et il est certain que la question est trop délicate pour être préjugée à la légère: mais un objet qu'il a cru pouvoir recommander au gouvernement, c'est la reprise des caisses d'épargnes, ou plutôt l'établissement de ces caisses par l'état et à son profit, et en en ouvrant dans un grand nombre de localités qui en sont privées.

Un autre discours, également remarquable, a été prononcé par M. Meeus. Lui aussi a repoussé les centimes additionnels et indiqué d'autre combinaisons pour balancer les recettes et les dépenses; mais en cela M. Meeus a un peu perdu de vue que les centimes additionnels étaient destinés à établir l'équilibre dans le seul budget de 1843, et que les moyens qu'il propose, lui, ne sont pas de nature à produire immédiatement leur effet. Il pense que la conversion de la rente 5 p. c. en 3 p. c. procurerait une importante économie au trésor, en même temps qu'elle exercerait une influence des plus heureuses sur l'industrie et le commerce par la baisse du prix des capitaux, la première des matières premières. Les considérations dans lesquelles il est entré ont paru faire une très-vive impression sur la Chambre. M. Meeus ne veut plus de terme moyen sur la question des sucres; il pense qu'il faut examiner s'il y a lieu d'accorder des primes à une industrie quelconque.

L'honorable député a terminé son discours en répondant, mais en l'approuvant en partie, à ce qu'avait dit M. Rogier sur les caisses d'épargnes. M. Meeus a rappelé, et plus que personne il en avait le droit, la reconnaissance due à la Société Générale pour les efforts qu'elle a faits afin de répandre dans les masses l'esprit de prévoyance et d'économie, efforts qui ont été couronnés d'un brillant succès puisqu'il n'existe pas moins de 42,000 livrets aujourd'hui représentant un nombre égal de déposans.

Quelques autres orateurs ont encore été entendus, et la clôture de la discussion a été prononcée. La Chambre a voté sur le premier article du tableau, et les centimes additionnels proposés sur la contribution foncière, ont été écartés par 68 voix contre 4. Les ministres ont seuls votés pour.

— Dans sa séance d'hier, la Chambre a repris la discussion du budget des voies et moyens. M. le ministre des finances a déclaré que d'aprés le vote sur les centimes additionels à la contribution foncière, le ministère retirait ses demandes de centimes additionels sur la contribution personelle, les patentes et les bières. La discussion a ensuite marché rapidement.

MM. Delfosse et Verhaegen ont voulu faire une question de cabinet du vote de vendredi, mais la Chambre n'a pas donné à ce vote une semblable portée, et cet incident n'a eu aucune suite.

A propos de l'article *douanes*, plusieurs orateurs ont renouvelé les plaintes qu'ils ont plus d'une fois fait entendre sur l'état de souffrance de l'industrie; sur la nécessité de lui assurer le marché intérieur par l'augmentation des droits qui frappent les produits étrangers, et notamment les tissus de laine et de coton. Un député de Verviers a fait observer que l'élévation des droits n'empêcherait pas l'entrée de ces tissus, qu'alors l'industrie nationale ne serait pas plus protégée qu'à présent, ou bien que cette entrée viendrait à cesser, et qu'alors le trésor, loin de recevoir le double plus qu'aujourd'hui, ne recevrait que la moitié ou le quart de ce qu'il perçoit.

La section centrale avait proposé de retrancher du budget l'augmentation du droit sur le café pour le renvoyer à une loi spéciale. Cette proposition a été écartée, et le droit de 10 francs a été adopté pour être appliqué à partir du 1er janvier.

Un assez long débat s'est élevé ensuite sur les quatre centimes additionnels aux droits d'enregistrement, successions et hypothèques, centimes dont le produit doit être affecté à l'augmention du traitement des membres de la magistrature. M. Verhaegen a proposé de surseoir à statuer sur ces centimes, jusqu'après la discussion de la loi relative à cet objet. La Chambre a renvoyé à demain la suite de la discussion.

— Dans une des dernières séances de la Chambre des Représentans, M. Verhaegen, notaire à Bruxelles, a soumis dans une pétition à la Chambre, des moyens pour couvrir actuellement l'excédant des dépenses sur les recettes, et nous croyons devoir reproduire en entier cette pétition qui nous semble d'un haut intérêt, au moment où les gouvernemens cherchent les moyens de couvrir dans leurs budgets l'excédant des dépenses sur les recettes, sans frapper les classes pauvres et moyennes. Cette pétition est ainsi conçue:

A MM. les membres composant la Chambre des Représentans de la Belgique.

« Messieurs,

» La Belgique entière a applaudi aux actes de justice que vous avez posés dans votre dernière session et tous nous avons approuvé les sommes que vous avez votées pour l'achèvement complet du réseau du chemin de fer, monument qui fait la gloire de notre pays.

» Les charges qui en résultent sont énormes, les ressources ordinaires ne suffisent pas, il faut en créer de nouvelles; mais ici, messieurs, et en attendant un nouveau système, qui établisse une juste répartition des impôts, qu'il me soit permis de soumettre à vos sages méditations, quelques moyens pour couvrir actuellement l'excédant des dépenses sur les recettes, sans frapper les classes pauvres et moyennes, en d'autres termes en usant des ressources que possède l'état et en faisant supporter les nouvelles charges par ceux qui possèdent et qui ont le plus d'intérêt à la conservation des propriétés et à la prospérité du pays.

» En premier lieu, je parlerai des modifications apportées principalement dans l'intérêt des grands propriétaires, à la loi du 22 frimaire an VII par la loi du 31 mai 1824.

» Par ces modifications, les droits d'enregistrement sur les ventes publiques d'arbres et bois sur pied, herbages et fruits pendans par racines, marchandises neuves et fonds publics ont été réduits de deux à un et demi pour cent, soit, avec les centimes additionnels, de deux francs cinquante-deux centimes pour cent francs à soixante-trois centimes seulement !!!

» Le grand nombre de ventes publiques de ces différentes catégories attestent assez de l'importance qu'offrirait au trésor la mesure proposée, laquelle tendrait encore, dans ses effets, à favoriser le commerce de détail, en diminuant le nombre des ventes publiques des marchandises neuves.

Pour atteindre ce but, il suffirait d'une loi qui, en abrogeant les articles treize jusques et y compris l'article dix-sept de la loi du 31 mai 1824, remettrait en vigueur les dispositions antérieures sur la matière.

» *En second lieu*, j'appellerai votre attention sur des droits progressifs que vous pourriez établir, en toute justice, sur les successions en *ligne directe*, toutefois avec une exemption en faveur de celles dans lesquelles la part de chacun des héritiers, ne s'élèverait pas, distraction faite des charges, à une valeur de deux mille cinq cents francs.

» Ce serait là encore frapper véritablement la fortune et sans abroger pour le moment, la loi du 27 décembre 1817, l'état se créerait des ressources justes et immédiates en décrétant une loi apportant les modifications nécessaires aux articles 17 et 24 de la même loi.

» Cette progression pourrait être établie d'après les chiffres ci-après:

» Lorsque la part de chacun des héritiers, distraction faite des charges, s'élèverait à une valeur de:

2,500 à 5,000 francs un quart pour cent.
5,000 à 10,000 » un demi pour cent.
10,000 à 20,000 » trois quarts pour cent.
20,000 à 40,000 » un pour cent.
40,000 à 60,000 » deux pour cent.
60,000 à 80,000 » trois pour cent.
80,000 francs et au-delà quatre pour cent.

» L'excédent des produits annuels qu'offriraient les modifications ci-dessus proposées permettrait de soulager efficacement les classes pauvres et moyennes en dégrevant les objets de première nécessité.

» Enfin, messieurs, l'état pourrait encore trouver une ressource *actuelle* et *certaine* en faisant fournir aux notaires, *le cautionnement* exigé par les lois du 25 ventôse an XI et du 2 ventôse an XIII, et dont un simple arrêté royal, en date du 19 juin 1816, n'a pu les exempter légalement.

» Agréez, messieurs, les respectueux hommages de votre très-humble serviteur, » VERHAEGEN, *notaire*. »

» Le 2 décembre 1842. »

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Dingsdag 6 *december*.

Op hooge order, GROOT GALA.

DE EERSTE STAP,

blijspel in vier bedrijven.

De aanvang ten HALF ACHT ure.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 8 *décembre* (Représentation n° 86).

LE DOMINO NOIR,

opéra en 3 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

MA FEMME ET MON PARAPLUIE,

vaudeville en un acte, par M. Laurencin.

Ordre du spectacle: 1. *Le Domino Noir*; 2. *Ma Femme et mon Parapluie*.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

A L'OCCASION DE LA ST.-NICOLAS

le déballage de **F. Canongette,** Hôtel LA VILLE DE PARIS, *Korte Houtstraat*, en cette résidence, sera encore ouvert pendant quelques jours; on y trouve la plupart des ouvrages annoncés précédemment ou détaillés aux NOUVEAUX CATALOGUES ET PRIX-COURANTS *gratis:*

LIVRES POUR CADEAUX,

Ouvrages de Luxe, illustrés de nombreuses gravures, planches, vignettes, et autres petits ouvrages, aux prix les plus modiques possibles.

Papiers de tous genres, ordinaire, mince pour la correspondance étrangère, fort, glacé pour les plumes métalliques, blanc et de couleurs très-jolies, à tranches blanches, dorées, noires pour deuil, etc., de tous formats, pour billets, lettres, brouillons, comptes, correspondance officielle, tableaux et états d'administration, Fournitures de Bureaux, etc., *tous aux prix les plus bas possibles et bien au-dessous du cours.* 5804.

ST.-NICOLAS.

Vente Publique à l'enchère

A LA MAISON DE COMMISSION VAN TETROODE, *Heerenstraat* 297.

D'OBJETS POUR ÉTRENNES,

tels que Albums, Estampes, Nécessaires, Livres, Musique, Papéteries, Chancelleries, Livres de Prières, Portefeuilles, Écritures, etc., etc.

Lundi et Mardi soir à six heures précises.

NB. Les objets destinés à être présentés aux amateurs les soirs de Lundi et de Mardi, seront exposés à l'inspection dès midi de ces jours.

Pour paraître Lundi 5 Décembre:

Op den Vijftigsten Verjaardag

VAN

NÊERLANDS KONING Z. M. KONING WILLEM II,

DICHTSTUK,

6 December 1842. — *Prijs* 30 *cents.* 5799.

Mr DENTZ FILS, Dentiste,

d'Amsterdam, 117, *Reguliersgracht*, prévient les personnes qui désireraient le consulter, qu'il sera dans la résidence, Mardi prochain 6 de ce mois de 9 à 3 heures, 2me *Wagenstraat*, Sect. T. N° 18. 5769

ANDRÉ SALMON,

Plein, 413.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Bonnetteries françaises et anglaises, consistant en Camisoles, Gilets, Caleçons, Bas, Chaussettes et Gants, de laine, agneau mérinos et coton; Guêtres et Brodequins pour enfans, le tout parfaitement confectionné et en qualités supérieures; Cravattes de satin gros-grain et Cachemires unis et à dessins riches; Gants de chevreaux, castor et daim de Privat; Parapluies et un grand choix d'autres Objets de Modes et de Nouveautés, tant pour Messieurs que pour Dames, trop nombreux pour en donner le détail. Les prix sont tou fixés au chiffre le plus modique. 5800.

Avis aux Habitans de La Haye.

PERTE DES DENTS,

remplacées par des Dents artificielles sans ligatures, etc.

SUCCEDANEUM MINÉRAL

POUR LES DENTS CARIÉES, SANS CHALEUR NI DOULEUR.

M. MALLAN, Chirurgien-Dentiste, sous la raison: **Mallan & Fils**, No. 4, *Rue Royale*, près la statue du général Belliard, à Bruxelles et No. 9, *Half Moonstreet*, à Londres, a l'honneur d'annoncer son arrivée à la Haye, où il ne fera qu'un court séjour. On pourra le consulter les Lundis et Mardis de chaque semaine, à l'hôtel la *Grande Cour Impériale*, au *Buitenhof*. Les autres jours de la semaine il sera à Amsterdam, où il logera au *Heerengracht*, près du *Leidsche-Straat*, No. 535. Il continue à TAMPONNER et REMODELER les DENTS GÂTÉES avec son SUCCEDANEUM MINÉRAL, sans chaleur ou pression quelconque. Mr. MALLAN fixe egalement des DENTS INCORRUPTIBLES et toute espèce de dents, sans ligatures, etc.; en outre il RAFFERMIT des DENTS ÉBRANLÉES soit *par l'effet des maladies* ou *par l'effet de l'âge.*

M. Mallan *est le seul Possesseur du* SUCCEDANEUM MINÉRAL; *toute autre Composition est fausse.*

CONSIDÉRATIONS PHYSIOLOGICO-PATHOLOGIQUES SUR LE SYSTÈME DENTAIRE, par JOHN MALLAN. — Prix 2 francs, chez l'auteur. 5783.

Henri van Weerden & Cie, Fournisseurs de S. M. la Reine, *Hoogstraat*, N° 345, ont l'honneur d'avertir les Dames qu'ils viennent de recevoir un bel assortiment en **Châles Cachemire**, longs et carrés; **Manteaux de Dames, Crispins, Bournoux** et **Camails** (confectionnés d'après les derniers modèles; en outre, un grand choix en **Velours de Lyon, Soieries** unies et façonnées; **Merinos** et **Cachemire** de France, et diverses autres Nouveautés pour la saison. 5770.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 3 Décembre.

		Int.	Cours du 2 Déc.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	5	—	101 1/16	—
	Dito dito	2½	52 9/16	52 9/16	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	4½	—	94	94
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	130 ½	130 ½	130 ½
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	99 3/4	99 3/4
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 ½	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	88 15/16	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	4	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	18 5/8	18 13/16	18 13/16
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	32 1/8	32	—

Bourse de Paris du 2 Décembre.

		Int.	Cours 1er Déc.	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		119 20	119 15	119 30
	Trois pour cent		80 50	80 60	80 55
Espagne	Emprunt Ardouin		—	23 ½	23 ¼
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		4	3 7/8	4
Naples	Certificats Falconet		—	109 65	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	103 3/4	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	805 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Du 3 Décembre.

		Int.	Du 2	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		119 30	119 45	119 20
	Trois pour cent		80 55	80 60	80 55
Espagne	Emprunt Ardouin		23 ¼	23 ¼	23 3/8
	Anc. différée sans		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		4	4	—
Naples	Certificats Falconet		—	108 80	—
Pays-Bas	Dette actire	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	103 5/8	—
	Dito	3	—	72 20	—
	Banque belge		—	810 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 2 Décembre.

3 % Consol, 93 3/4, 7/8 *ex div.* — 2 ½ % Holl., 52 5/8, 3/4 — 5 %, 101, 101 1/8, — 5 %, (Nouv. Emp.), 99 ½, 5/8, — Esp. 5 %, 18 ¼; — Id. 3 % 23 ¼; — Port. (nouv.) » — Russes »

Bourse d'Anvers du 3 Décembre.

Métalliques, 5 % » — Naples, 5 % » — Ardouins, 6 % 19 P. — Dette différée, ancien, » — Passive, 5 % 4 ½. — Lots de Hesse, 28 P. — Cours après la Bourse (2 ½ heures). Ardouin, 19 P. — Idem, Primes au 20/21, 19 3/8 dont ½.

Bourse de Vienne du 28 Novembre.

Métalliques, 5 % 108 15/16. — Dito, 4 % 100 ½. — Dito, 3 % 76 3/8. — Lots de 1834, » — Actions de la Banque, 1622.

A LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général: chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, **à Amsteradm; et chez S. VAN REYN SNOECK**, *Hoofdsteeg* **à Rotterdam.**